

**Conseil des Droits de l'Homme, 49ème session  
Genève, 30 mars 2022**

**Point 10 : Dialogue interactif sur la mise à jour orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine**

**Déclaration orale du Mouvement international de la Réconciliation.**

Monsieur le Président,

Le Mouvement International de la Réconciliation (IFOR) remercie le Haut-Commissaire et son bureau pour la présentation orale sur l'Ukraine. Nous sommes solidaires du peuple ukrainien en cette période dramatique de conflit armé.

La guerre devrait être abolie car elle ne permet jamais de résoudre les conflits, ni en Ukraine ni dans d'autres pays.

Les Etats membres doivent poursuivre avec tous les efforts une voie diplomatique vers des négociations de paix.

Comme il a été dit à plusieurs reprises, la liberté de pensée, de conscience et de religion est un droit non dérogeable et, comme la liberté d'expression, il continue de s'appliquer dans les situations de conflit armé.

L'IFOR est préoccupé par la violation du droit à l'objection de conscience en Ukraine où les hommes de 18 à 60 ans sont actuellement contraints de ne pas quitter le pays afin d'appliquer la mobilisation militaire totale. Des convocations au service militaire obligatoire sont remises aux hommes qui tentent de franchir la frontière. Cet ordre n'a pas été promulgué par la loi mais par des lettres de l'administration du service national des gardes-frontières.

Il en résulte que l'interdiction ci-dessus ne comporte aucune exception pour les objecteurs de conscience au service militaire. Sasha et Nikita, par exemple, sont deux jeunes pacifistes qui ne veulent pas se battre et sont maintenant bloqués à Lviv en tant que personnes déplacées à l'intérieur du pays.

De même, nous avons été informés que l'exception pour les dirigeants d'églises et d'organisations religieuses n'a pas été incluse dans la loi ukrainienne "sur la formation et la mobilisation".

Par ailleurs, nous avons appris que l'armée ukrainienne tente de recruter des personnes étrangères qui tentent de quitter le pays et sont rejetées à la frontière pour cause de racisme et de discrimination.

L'IFOR se joint aux appels du HCR à l'Ukraine pour une approche " compassionnelle et humaine " de l'application de la loi martiale.

Merci.

- Traduit de l'original en anglais-